



UVE Calitom Positionnement de Charente Nature

1 – Préambule

Depuis plus de 30 ans, Charente Nature a mis au cœur de son action la prévention des déchets à travers :

- des programmes pédagogiques animés par nos salariés ;
- un groupe dédié animé par une salariée et de nombreux bénévoles.

La position de ce groupe et de Charente Nature a toujours été « *le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas* » et l'objectif à long terme est d'avoir un territoire exemplaire en matière de réduction à la source des déchets.

Cependant, nos déchets sont là et il faut les traiter. Pour ce faire, il n'existe que trois solutions : l'enfouissement, la production de CSR (combustible solide de récupération), l'incinération avec production d'énergie.

- Sur l'enfouissement :
 - o Avec l'augmentation programmée de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes), l'enfouissement est frappé d'une fiscalité dissuasive.
 - o Dans un proche avenir, les sites d'enfouissement seront saturés et il n'est pas question d'en ouvrir de nouveaux. Cependant, le site de Sainte-Sévère peut toujours accueillir 40 000 tonnes de déchets par an jusqu'en 2042. Au-delà de cette date et sans doute avant, la diminution de la production des OMR (ordures ménagères résiduelles, les sacs noirs) rendra cette solution d'enfouissement inutile.
Cette capacité d'accueil du site d'enfouissement de Sainte-Sévère permettra de limiter la taille de l'UVE.
- Sur la production de CSR :
La filière existe mais il subsiste de nombreuses incertitudes quant à sa capacité à traiter les OMR du fait de son hétérogénéité et du manque de débouchés industriels. De plus, environ 40 % du tonnage de départ se retrouve en enfouissement
- L'incinération avec production d'énergie nous est présentée aujourd'hui comme la seule solution.

2 – Faiblesses du projet Calitom et questionnement

21 – Sur le plan sanitaire

Si les performances de traitement des fumées (les REFiom = Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) se sont ces dernières décennies fortement accrues, il n'en reste pas moins que des molécules plus ou moins toxiques sortent de la cheminée et se dispersent aux alentours, comme les « polluants éternels » tels que les Produits perfluorés (PFAS), actuellement remis en cause par l'ANSES (Agence Nationale de la Sécurité et de l'Environnement) et en particulier potentiellement émis par les UVE. Environ 70 % du tonnage entrant part en fumée.

Seulement une dizaine de ces molécules sont recherchées, sur quelques centaines rejetées. Il est désormais prouvé que ce n'est plus seulement la dose qui fait le poison, mais l'effet cumulatif, même à très petites doses, sur des durées longues qui peuvent causer de graves pathologies, ce à quoi se rajoute l'effet « cocktail ».

L'implantation de l'UVE dans une zone urbanisée accroît le risque.

Une attention très forte doit être portée à cet aspect sanitaire.

1/3



22 – Sur le plan économique

- **Seulement deux industriels** sont concernés par l'énergie produite, les entreprises Rousselot et Thiollet (papèterie), l'hôpital de Girac ayant opté pour sa propre solution. C'est un débouché fragile quand on sait la facilité avec laquelle les usines peuvent être fermées du jour au lendemain (exemple de la cimenterie Lafarge à La Couronne).
- **Concernant le gisement de déchets**
 - La généralisation de l'utilisation des sacs transparents permet une forte diminution de la production d'OMR (moins 40%), selon les expérimentations menées. De plus, le tri des bio-déchets obligatoire au 1^{er} janvier 2024, et les autres dispositions de la loi AGEC (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) avec les changements de comportement vont accentuer fortement cette diminution des OMR.
 - Charente Nature est attachée à la territorialité du traitement des déchets pour des raisons écologiques évidentes. La mutualisation éventuelle (apports des déchets de la Saintonge et/ou du Libournais) ne pourrait être envisageable qu'avec les mêmes efforts de prévention supportés par les Charentais, aboutissant assez rapidement à une production légèrement supérieure à 100 kg/habitant. Ainsi, avec l'unité d'enfouissement de Sainte -Sévère, la capacité envisageable pour l'UVE serait limitée à 60 000 tonnes /an.
 - CALITOM n'est pas un fournisseur d'énergie mais un syndicat de gestion des déchets qui ne peut aligner son scénario sur la demande d'énergie des industriels mais sur le tonnage maîtrisé de la production de déchets grâce à une politique d'ultra-prévention.
- **Beaucoup d'incertitudes sur les coûts**
 - Le coût indiqué pour une capacité de 120 000 tonnes est de l'ordre de 110 millions d'euros. Mais d'ici le début de la construction en 2027, les coûts auront pu s'envoler avec l'augmentation des prix des matériaux que l'on connaît. Une UVE de 60 000 t sera beaucoup moins onéreuse.
 - Attention à ne pas alourdir inutilement le coût d'investissement par une surcapacité ; pour mémoire, Calitom va continuer à verser pendant encore pendant 10 ans, à hauteur de 500 000 € /an, un investissement devenu non fonctionnel.
 - Des analyses supplémentaires vont devenir obligatoires ou fortement demandées par la société civile, comme les « polluants éternels ».
 - Quid de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) appliquées aux UVE dans les prochaines années quand les recettes de la TGAP sur l'enfouissement seront tarifiées ? ne seront-elles pas compensées par une augmentation de la TGAP des UVE ?
 - Quid de l'évolution réglementaire des mâchefers aujourd'hui, valorisables en sous-couches routières avec certaines conditions ? Si ces mâchefers ne peuvent plus l'être, ils représentant environ 25% du tonnage entrant, un surcoût important pourrait survenir pour les traiter.

2/3



23 – Sur le site retenu

Il existe de nombreux projets d'aménagement du site de la SNPE : éco quartier avec logements et commerces, zone verte, candidature du Département pour l'implantation d'une unité civile de sécurité de 560 membres...

L'implantation de l'UVE à cet endroit pourrait mettre en difficulté la cohérence de tous ces projets. Le risque est de transformer l'ensemble du site SNPE en zone industrielle.

3 – Positionnement de Charente Nature

31- Amplifier une politique volontariste de réduction des déchets

- En augmentant les moyens humains et financiers dédiés à la prévention et en multipliant les actions de sensibilisation, d'éducation et de formation à destination de tous les publics.
- En généralisant à tout le territoire l'utilisation des sacs transparents, qui d'après les expérimentations menées, permettent une forte diminution de la production d'OMR (moins 40%).
- En réhabilitant un comité -20% citoyen impliquant les industriels, les distributeurs et les citoyens.
- En calculant les économies engendrées par ces actions de prévention et en les réinjectant dans de nouvelles actions afin de créer un cercle financier vertueux. La prévention est un investissement pas un coût.
- En mobilisant les charentais-es pour obtenir de l'Etat une réglementation allant vers le zéro plastique.

- 32 – Position de Charente Nature

Considérant l'ensemble des arguments développés, **Charente Nature ne peut pas soutenir le projet de construction d'une UVE (unité de valorisation énergétique) d'une capacité de 120 000 tonnes.**

Cependant, **sous réserve** de la mise en place des politiques ambitieuses de prévention évoquées ci-dessus, Charente Nature demande qu'une étude de faisabilité porte sur la construction **d'une UVE de taille inférieure (60 000 t) implantée à proximité des lieux de consommation énergétique**, en tenant compte des capacités d'enfouissement de Sainte-Sévère jusqu'en 2042.

A Angoulême, le 27 avril 2023

Le Conseil d'Administration

3/3